

(N° 102.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 MAI 1898.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires aux Budgets des exercices 1897 et 1898, et autorisant des transferts et des régularisations au Budget de l'exercice 1897.

(Voir les nos 142, 169 et 174, session de 1897-1898, de la Chambre des Représentants, et 101, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; HERRY, CAPPELLE et le Chevalier DESCAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances a délibéré sur le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires aux Budgets des exercices 1897 et 1898 et autorisant des transferts et des régularisations au Budget de l'exercice 1897.

Ce Projet de Loi n'a donné lieu à aucune observation.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
Chevalier DESCAMPS.

Le Président,
Baron P. BETHUNE.